

Ces maires qui parrainent des candidats atypiques

Des élus, en particulier dans les petites communes, accordent leur parrainage à des candidats à la présidentielle qui n'ont a priori aucune chance. Explications.



Christophe Collot. « Mettre un coup de pied dans la fourmilière. »

Vous n'avez jamais entendu parler de Charlotte Marchandise ? Elle est pourtant candidate à la présidentielle. Du moins tente-t-elle de réunir les parrainages nécessaires - date-butoir ce vendredi 17 mars - et dans les Deux-Sèvres, plusieurs maires ont fait le choix de donner leur chance à quelques-uns de ces candidats hors-piste.

Ainsi Charlotte Marchandise, formatrice de 42 ans choisie par 125.000 internautes lors d'une « primaire citoyenne » l'an dernier, a-t-elle reçu le parrainage de Claude Redien, maire de Tillou, 317 habitants dans le Chef-Boutonnais. A Saint-Martin-de-Sanzay

(Thouarsais), Gérard Boulord, lui, parraine Rama Yade. « Depuis plusieurs mois, on a le sentiment que la démocratie est bafouée : 4-5 candidats ont à leur disposition toute une armada pour faire parler d'eux. Il était hors de question pour moi de parrainer le chef de file d'une grande écurie ». Et Gérard Boulord d'exprimer un sentiment partagé par bien des maires ruraux : « Ceux-là se souviennent de nous seulement quand il y a des parrainages. »

Lettre anonyme

Pas toujours facile à vivre, cette période, pour les élus, tant la pression est grande. Gérard Boulord raconte qu'il pourrait « placarder les murs de sa mairie avec tous les mails de sollicitation reçus depuis des mois ». A Pouffonds (Mellois), Éric Bernard a reçu une lettre anonyme après avoir parrainé le souverainiste François Asselineau. « Parrainer un petit candidat, c'est essayer d'élargir le débat, c'est dans cet esprit que je l'ai fait », explique-t-il. En 2012, il avait choisi un autre souverainiste, Nicolas Dupont-Aignan.

Parrainer n'est pas approuver. C'est l'idée de Christophe Collot à Saint-Martin-de-Mâcon. Lui a opté pour Jacques Cheminade, candidat pour la troisième fois, 0,25 % des suffrages



Gérard Boulord, maire de Saint-Martin-de-Sanzay, a parrainé Rama Yade. « Hors de question de parrainer le chef de file d'une grande écurie. »

en 2012. Christophe Collot prend volontiers à son compte la fameuse phrase de Voltaire, « je ne suis pas d'accord avec vous, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire » : « Jacques Cheminade fait partie des gens qui ont leur place dans le débat. On a besoin de candidats qui mettent un coup de pied dans la fourmilière. »

« Il faut avoir le courage de ses opinions »

Le maire de Saint-Martin-de-Mâcon ne veut en tout cas pas se ranger parmi ces maires qui pour se mettre à l'abri, choisissent de ne parrainer personne.

« Il faut avoir le courage de ses opinions : je peux m'expliquer sur ce parrainage. Par ailleurs, les maires ont un droit somme toute exorbitant, celui de dire : "Toi, tu as le droit de te présenter, toi tu n'as pas le droit." Si tout le monde refuse de l'utiliser, seuls pourront s'exprimer les deux ou trois grands blocs qui disent la même chose depuis 40 ans. » Palme du choix aujourd'hui à contre-courant : Valérie Couché, maire déléguée de Montigné (Celles-sur-Belle), a parrainé... Alain Juppé.